

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-8 du Code des Communes)

La population est informée que

le Conseil Municipal de la commune de **ROCHESSAUBE**

se réunira en séance ordinaire à la Salle polyvalente

Le mardi 21 février à 18h00

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du compte de gestion 2022
- * Approbation du compte administratif 2022
- * Affectation du résultat
- * Questions diverses

Fait à ROCHESSAUBE le 14/02/2023

le Maire,

Sébastien VERNET

